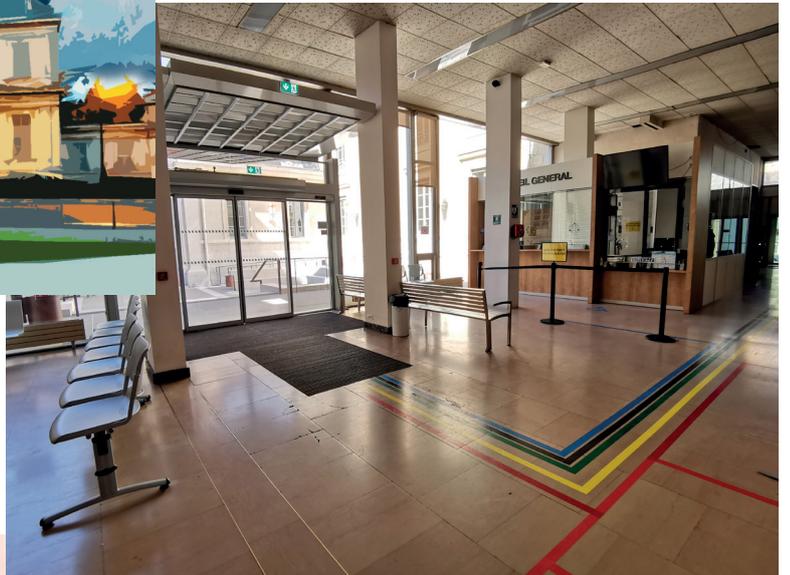




**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Registre d'accessibilité de la préfecture de l'Isère 2022

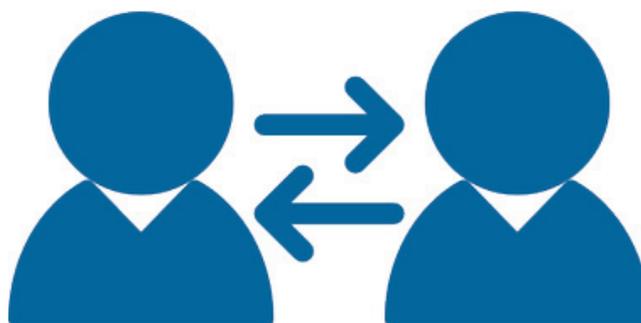


La préfecture de l'Isère, dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), établi sur 9 ans (2016-2024), et approuvé par le Préfet de Région le 14 janvier 2016, se conforme progressivement aux exigences de la réglementation d'accessibilité d'un établissement recevant du public

Les locaux sont, en partie, accessibles au public
et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande,
vous aider dans vos démarches.



Le registre est à votre disposition à l'accueil général pour consultation.

Vous pouvez également le consulter
et le télécharger sur le site www.isere.gouv.fr

SOMMAIRE

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	5
2 - ACCÈS ET CIRCULATION.....	5
2.1 Places de stationnement.....	5
2.2 Accès au bâtiment.....	6
3 – CIRCULATION DANS LE BATIMENT.....	6
3.1 Le hall d'accueil.....	6
A) Entrée dans le hall.....	6
B) Accueil général et missions de proximité.....	6
C) Accès au point numérique.....	7
D) Prise en charge.....	7
3.2 Les salons de la préfecture.....	9
3.3 Les guichets du service immigration / accueil séjour et les salles de réunions Mounier et Jouvin.....	14
3.4 Les étages professionnels.....	16
4 - COMMUNICATION SUR L'ACCUEIL DES PMR.....	17
5 - ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES.....	17
6 - MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ.....	18
6.1 Élévateurs PMR.....	18
6.2 Ascenseurs.....	18
7-ANNEXES.....	18

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison sociale :	Préfecture de l'Isère
Adresse :	12 Place de Verdun - CS 71046 38021 GRENOBLE CEDEX
Coordonnées GPS :	
Téléphone :	04-76-60-34-00
Site internet :	www.isere.gouv.fr
Nom du représentant :	Le préfet de l'Isère
Numéro Siret :	
L'établissement fait-il partie de la 5 ^e catégorie :	NON- ERP W de 2 ^{ème} catégorie.
Effectif des personnes reçues :	Approximativement 350 personnes
L'établissement possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) :	OUI
Existe-t-il un registre de sécurité :	OUI

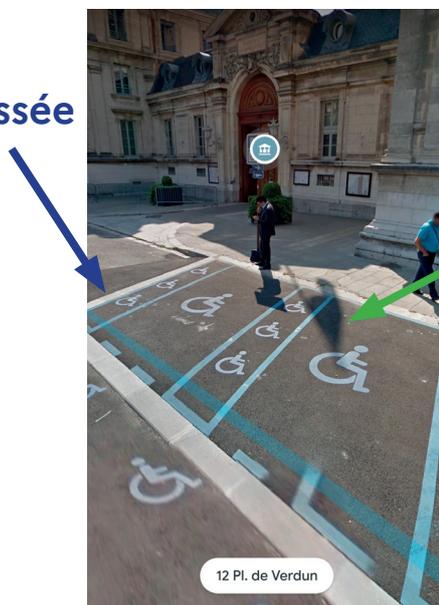
2 - ACCÈS ET CIRCULATION

2.1 Places de stationnement

Trois places de stationnement réservées aux titulaires d'une carte d'invalidité sont disponibles à droite de l'entrée. Ces places sont matérialisées au sol.

Les +	Les -
Les places de stationnement sont idéalement placées et balisées en bleu à proximité de la porte principale.	Présence d'un dénivelé important et d'une usure de la chaussée (jonction entre la voie publique et la partie bâtementaire de la préfecture). Il serait bon d'aplanir le trottoir pour aider les usagers.

Usure de la chaussée

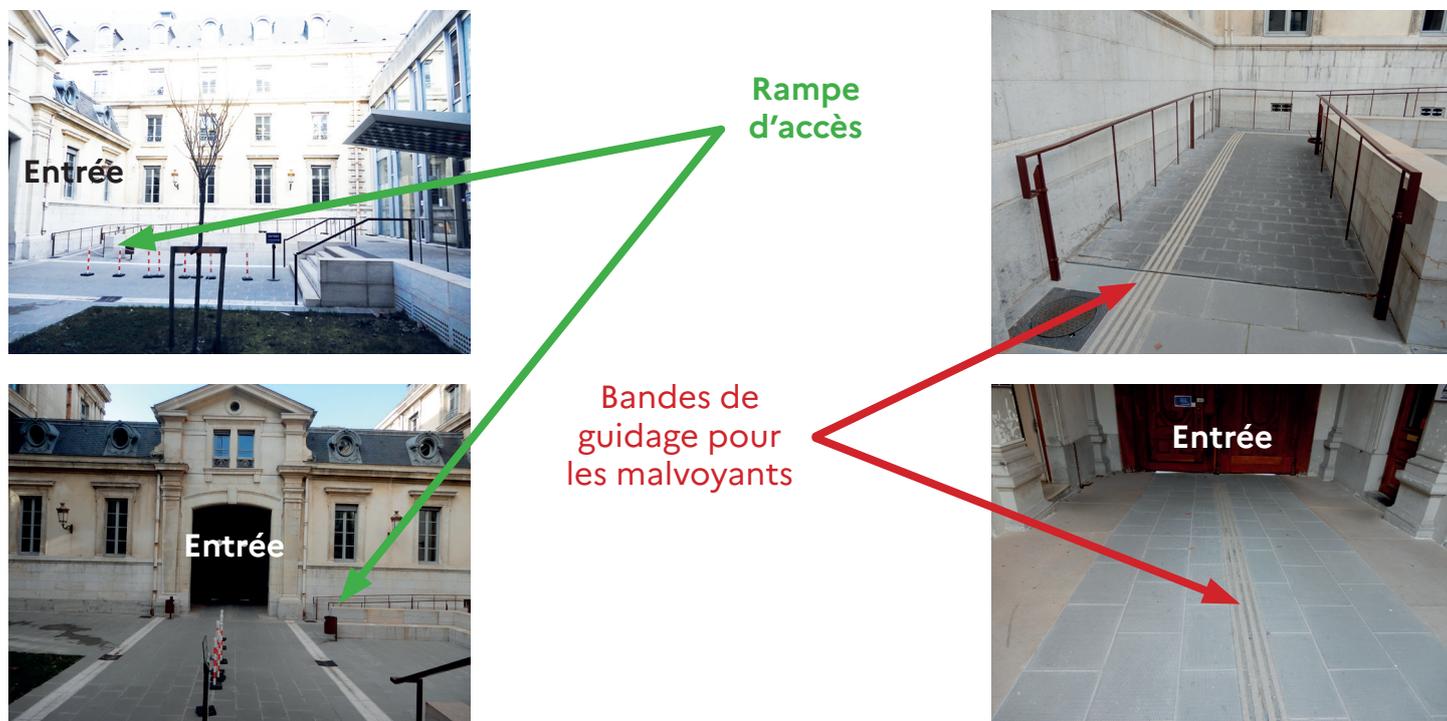


Dénivelé important

2.2 Accès au bâtiment

Une rampe d'accès (coût de 60 000 euros) située dans la cour administrative permet aux personnes en situation de handicap d'atteindre le hall de la préfecture.

Présence de bandes de guidage depuis l'entrée de la cour intérieure jusqu'à l'entrée de l'accueil général.



3 – CIRCULATION DANS LE BATIMENT

3.1 Le hall d'accueil

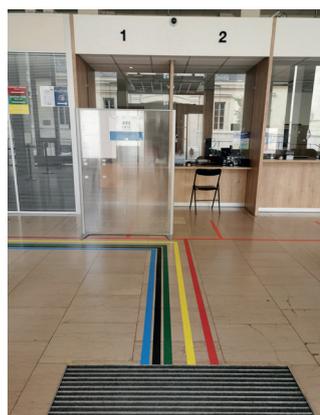
A) Entrée dans le hall

Des escaliers situés sur le parvis permettent d'accéder au hall d'accueil. Pour les PMR, une rampe dans la cour permet d'accéder au hall (rez-de chaussée bas) en passant par le porche. Des montes charges permettent d'accéder au niveau du rez-de chaussée haut pour atteindre les guichets de l'accueil séjour et les ascenseurs menant aux autres services de la préfecture.

B) Accueil général et missions de proximité

Le guichet de l'accueil général se trouve à gauche lorsque l'on rentre dans le hall de la préfecture. Il gagnerait à être mieux balisé par des pictogrammes directionnels.

Des pictogrammes indiquant l'adaptabilité de l'accueil à certains handicaps sont mentionnés.



C) Accès au point numérique

Le **point numérique** est situé à gauche, au fond, puis à droite, lorsque l'on rentre dans le hall d'accueil (ligne noire à suivre). Il est adapté aux personnes à mobilité réduite. Le mobilier permet aux usagers de facilement pouvoir effectuer leurs démarches administratives en ligne. C'est un local qui sera néanmoins repensé dans les prochaines semaines.



D) Prise en charge

Les agents du poste de police assurent le contrôle des effets personnels des usagers. Les agents de l'accueil général, les services civiques présents à l'entrée du bâtiment avec des représentants du service immigration, guident et accompagnent, si besoin, les usagers jusqu'au hall d'accueil.

Les agents d'accueil et les médiateurs numériques, présents dans le hall d'accueil, guident et accompagnent, si besoin, les usagers.

Lorsqu'une personne à mobilité réduite doit se rendre dans un service autre que le point numérique ou les Services de l'Intégration et de l'immigration (SII), elle est accueillie par un agent qui contacte le service concerné. Un agent du service concerné se charge de venir accueillir la personne dans le hall, soit pour la guider dans les étages, soit pour accomplir les formalités sur place.

! A titre exceptionnel, un agent de l'accueil général peut accompagner l'utilisateur dans les étages. Toutefois, cette solution ne peut être envisagée que si les agents de l'accueil général sont en nombre suffisant pour assurer une présence continue à l'accueil général.

Lorsqu'un **usager a pris rendez-vous (hors SII)**, l'agent d'accueil informe le service concerné de son arrivée. Un agent du service se charge d'accueillir l'utilisateur dans le hall et l'accompagne dans le service. À la fin de l'entretien, l'agent qui a reçu l'utilisateur le raccompagne jusqu'à la sortie du bâtiment.

Les personnes à mobilité réduite ayant obtenu un rendez-vous auprès d'un des services du SII peuvent se rendre seules au guichet. Ces guichets sont signalés dans le hall d'accueil.

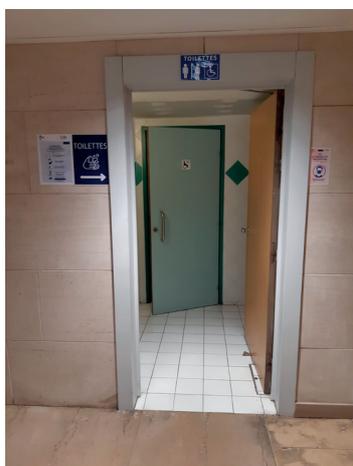
Difficultés pour la lecture d'un formulaire : les agents lisent et expliquent le contenu du formulaire et ce qui est attendu de l'utilisateur. Ils indiquent également à l'utilisateur les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.

! Les agents ne remplissent pas le formulaire à la place de l'utilisateur, sauf cas exceptionnels : personne mal ou non voyante, demande expresse de l'utilisateur validée par le supérieur hiérarchique.



Présence de toilettes mixtes et adaptées au niveau inférieur, à l'entrée de la salle Fourier, accessibles par un élévateur.

Ces toilettes sont accessibles depuis le hall d'accueil >>> prendre à droite, au fond, puis à droite face à l'élévateur desservant à la fois la salle Fourier (à l'étage supérieur) et à la fois ces toilettes (à l'étage inférieur).



ACCESSIBILITÉS HANDICAP	LES +	LES -
	<ul style="list-style-type: none"> • Les guichets et le point numérique sont adaptés. • Le hall d'accueil est vaste, sans obstacles et facile d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil : présence de toilettes mais à nettoyer plus en profondeur pour des raisons sanitaires.
	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des personnels d'accueil dont plusieurs d'entre eux seraient volontaire pour se former aux particularismes de ce handicap. • Présence de bandes de guidage de couleur informationnelles. 	

ACCESSIBILITÉS HANDICAP	LES +	LES -
	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs mains courantes sont installées dans les escaliers. • Présence d'une balise sonore de guidage déclenchable par smartphone ou télécommande à l'entrée principale de la préfecture (située dès franchissement de la porte cochère, en haut à droite). 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de bandes de guidage normées. • Fonctionnalité de l'équipement non assurée.
	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une boucle magnétique à l'accueil général. • Recensement en cours des personnels maîtrisant le LSF (Langage des Signes Français). 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement sous-utilisé par les personnels. 

3.2 Les salons de la préfecture

Après avoir franchi le porche de l'entrée principale, il est possible d'accéder aux salons en empruntant une porte concomitante au bureau de police. La préfecture y a installé un élévateur permettant aux personnes en fauteuil de pouvoir se rendre effectivement aux lieux de conférences. L'accès étant sécurisé par un badge, il est impossible à quiconque d'accéder librement aux salons. D'une manière générale, tous les accès requièrent la présence d'une personne pour aider à la déambulation en fauteuil dans les salons. Les portes sont d'époque et plutôt étroites.



Boîtier d'accès par badge



Joystick permettant à la PMR de manipuler seule l'élévateur



Et boîtier permettant à une tierce personne de faire la manoeuvre

Salle Jean Moulin : Il n'y a pas de rampe d'accès et donc pas de possibilité de passer dans la salle librement. Si l'ascenseur de l'escalier d'honneur ne fonctionne pas, il est obligatoire d'effectuer un détour par la salle Fourier, toujours avec la présence d'un agent, mais il y aura probablement la contrainte de devoir déranger une autre réunion.



Accès principal
à la salle Jean Moulin



Déambulation possible
aux PMR autour de la table

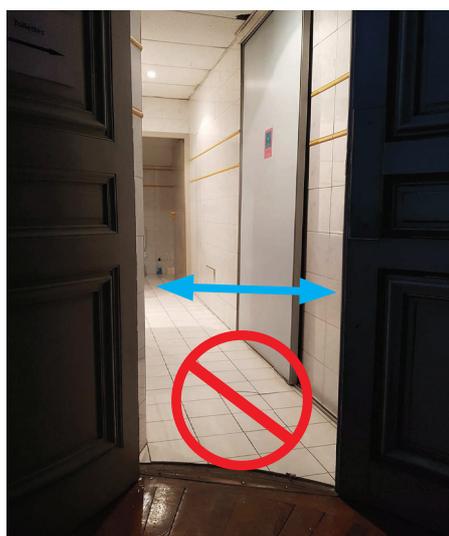
Salon Rouge : Pour chaque accès au Salon Rouge, une personne tierce doit intervenir selon la réunion envisagée (cabinet du préfet, ou le service compétent) pour pouvoir ouvrir les portes. En effet, ces dernières sont verrouillées. Il est nécessaire de vérifier au préalable l'ouverture des portes. Il n'est pas possible d'accéder à cet espace directement après avoir emprunté l'ascenseur car le couloir reste trop étroit et ne permet pas à un fauteuil de passer. Il est alors nécessaire de faire un détour par la salle Fourier, mais, comme pour la salle Jean Moulin, il est possible qu'il y ait des réunions. Le Salon Rouge contient des toilettes mais qui ne sont pas du tout prévues pour les personnes à mobilités réduites.



Présence de toilettes mixtes mais qui ne sont pas adaptées
aux personnes en situation de handicap.



Déambulation possible
aux PMR autour de la table



Non conforme : accès
aux toilettes impossible

Salle Fourier : Salle adaptée aux personnes à mobilité réduite avec une rampe d'accès aux services internes de la préfecture. L'accès se fait depuis le hall d'entrée puis en utilisant un élévateur PMR.



Accès secondaire
à la salle Jean Moulin

Accès principal
à la salle Fourier



Grandes galeries : Les 3 salons contiguës composant les grandes galeries sont vastes et la déambulation des PMR est donc assez aisée à l'intérieur. En revanche, comme pour tous les autres salons d'époque, aucune des largeurs des portes d'accès ne sont aux normes. Ici, comme dans beaucoup d'autres pièces de la préfecture, pour passer d'un salon à un autre, il faut l'intervention d'une tierce personne pour qu'elle ouvre les deux portes permettant l'agrandissement de la largeur afin de permettre les passages d'une personne en fauteuil roulant. Il est également à noter la présence d'une rampe d'accessibilité pour les fauteuils depuis l'extérieur, sur le parvis côté jardin.



Présence de deux rampes pour accéder au parc et / ou à la grande galerie par l'extérieur MAIS... aménagement incomplet avec rebord non aplani en sortie de bâtiment (aile du préfet) vers le parc

Grand salon et escalier d'honneur principal : En cas de fermeture des Grandes galeries, il faudra passer par l'antichambre pour accéder au Grand salon. Les portes sont toutefois étroites et l'intervention d'une tierce personne demeure obligatoire. Aucune installation n'est prévue pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux cérémonies par l'escalier d'honneur principal.



Présence de toilettes mixtes et adaptées proches des salons de la préfecture et de l'office.



Absence de barre d'aide



Lave-main non conforme

ACCESSIBILITÉS HANDICAP	LES +	LES -
	<ul style="list-style-type: none"> • Un élévateur permet d'accéder facilement à l'étage des salons. • Le Salon Rouge et les galeries sont vastes. • Il y a des toilettes côté Grand salon qui sont accessibles aux handicapés côté femme. • Accompagnement permanent d'un agent de la préfecture. • Ascenseur fonctionnel pour accéder aux salons à l'accueil de la préfecture. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attention côté entrée vers les salons : l'élévateur est vétuste ce qui entraîne des pannes (une personne en situation de handicap s'est déjà retrouvée bloquée). • Porte complexe, pas de barre). • Problématique du verrouillage des portes des salons. Cela requiert systématiquement la présence d'un agent. • La nécessité de l'accompagnement réduit la marge d'autonomie et d'aller et venir des PMR. • Les policiers contrôlent systématiquement les fauteuils pour des raisons de sécurité. • Pour l'élévateur, il est nécessaire d'appuyer longuement sur le bouton pour remonter ou baisser le tremplin (problématique pour les personnes ayant un handicap aux poignets ou aux mains, il faudra encore une fois une tierce personne. • Présence d'une rampe d'accès aux Grandes galeries pour accéder au parc du préfet.
		<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de mains courantes dans les services de la préfecture. • Il n'existe pas de bandes de guidages dans les escaliers de la préfecture. Une personne malvoyante devra toujours être accompagnée durant son entrevue à la préfecture.
	<ul style="list-style-type: none"> • Installations audios liées aux manifestations, réunions et cérémonies qui ont lieu dans ces salons 	

3.3 Les guichets du service immigration / accueil séjour et les salles de réunions Mounier et Jouvin

A) Les guichets du service immigration

Accueil séjour : L'élévateur permet d'accéder aisément au service séjour, mais il est impossible d'être accompagné à cause des capteurs (blocage fréquent de l'élévateur). La porte et les guichets sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le service ne comporte pas de bandes de guidages au sol et pictogrammes de fait.

Le personnel du service séjour n'est pas suffisamment formé aux handicaps, mais plusieurs personnes sont volontaires pour effectuer une formation adéquate, notamment en LSF (langage des signes français). Les fonctionnaires soulignent par ailleurs un manque d'aménagement lié au volume sonore dans le cas des personnes malentendantes.

Les ascenseurs de l'accueil général sont opérationnels et accessibles aux fauteuils (interrupteurs tout de même éloignés). Afin d'accéder plus facilement aux différents services, il serait bon de définir les numéros d'étages, notamment pour les ascenseurs afin de ne pas perdre les usagers (Accueil=rez-de-chaussée bas. Carte de séjour=rez-de-chaussée haut).



Rez-de-chaussée haut



Entresol : étage de l'accueil séjour

Service Asile : Il y a une absence de bandes de guidages, mais les couloirs sont modernes et praticables. Les guichets asiles sont adaptés en hauteur mais la présence de chaises nécessite que l'agent se lève et aide la personne.



Présence de toilettes mixtes et adaptées comportant des barres de soutien.

Porte d'accès lourde à pousser et non conforme (pour sortir du sas des toilettes..)



B) Les salles Mounier et Jouvin

Ce sont deux salles modernes dont la largeur des portes est compatible avec l'accès des PMR. En revanche, les portes d'entrée coupe-feu de ces 2 salles sont lourdes à pousser. La déambulation dans celles-ci est aisée.

Pas de toilettes adaptées à l'étage des salles de réunion Mounier / Jouvin : il faut reprendre l'ascenseur ; descendre au rez-de chaussée bas et utiliser ceux du service du droit d'asile.



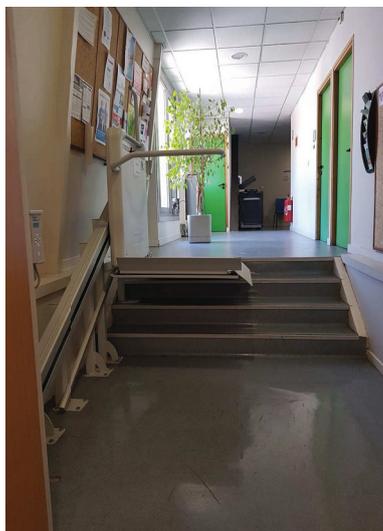
Ascenseurs modernes et tout à fait adaptés aux PMR (largeurs, présence d'une barre d'aide, interrupteurs ergonomiques)

ACCESSIBILITÉS HANDICAP	LES +	LES -
	<ul style="list-style-type: none"> • Les guichets et le point numérique sont adaptés. • Les toilettes sont très bien équipées. • Locaux modernes, propres et bien éclairés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais la porte coup-feu d'accès aux toilettes est lourde à pousser (difficile de le faire seul). • Salles de réunions compliquées à rejoindre. • L'élévateur connaît souvent des pannes.
		<ul style="list-style-type: none"> • L'architecture des bâtiments (ancien et moderne) et l'identification des étages est complexe = difficile de s'y retrouver entre le rez-de chaussée haut, le rez-de chaussée bas, l'entresol...).
	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux modernes, propres et bien éclairés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de bandes de guidage sur l'entièreté de ces locaux.

3.4 Les étages professionnels

A) Etage medico-social

Au dernier étage de la préfecture, se trouve le service de médecine du travail. Après avoir pris l'ascenseur central, il faut utiliser un élévateur pour emprunter l'escalier. Il serait bon d'afficher une notice pour expliquer le fonctionnement du monte-charge (il faut maintenir le bouton enfoncé pour monter ou descendre). Les barrières de sécurité sont très légères et le risque de chute est accentué. De plus, les couloirs ne sont pas très larges et la présence de meubles entrave le passage des usagers en fauteuil.



Joystick permettant la manipulation en autonomie d'une PMR



Et boîtier permettant à une tierce personne de faire la manoeuvre

B) Etage des ressources humaines

On trouve une rampe d'accès permettant le passage d'un niveau de bâtiment à un autre mais on ne trouve pas de bandes de guidage. Le service ne comporte malheureusement pas de toilettes adaptées, ce qui entraîne une obligation de redescendre au rez-de-chaussée bas via l'ascenseur central.



Présence de toilettes mixtes mais qui ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite.



ACCESSIBILITÉS HANDICAP	LES +	LES -
	<ul style="list-style-type: none"> • Rampe d'accès. • Ascenseur moderne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mais la signalétique à l'intérieur n'est pas assez précise. • Aucun toilette adapté dans les étages recevant un public professionnel.
		<ul style="list-style-type: none"> • Absence des bandes de guidage.

4 - COMMUNICATION SUR L'ACCUEIL DES PMR

Le guichet dédié aux PMR est signalé par un logo.

Le **registre d'accessibilité** est disponible pour consultation à l'accueil de la préfecture ainsi que sur le site Internet www.isere.gouv.fr

Le **site Internet** et le **serveur vocal** indiquent les **modalités d'accès** en préfecture pour les PMR.

5 - EQUIPEMENTS DISPONIBLES

<p>✓ 3 places de stationnement réservées sur le parvis.</p> <p>✓ Deux rampes pour accéder au hall et aux ascenseurs/monte-charge aux ascenseurs.</p> <p>✓ Un signallement du cheminement au sol permettant de diriger mes usagers vers les services concernés : services intégration et immigration et accueil général.</p> <p>✓ 4 ascenseurs au niveau 0 (parvis) et au niveau 2 (accueil général).</p> <p>✓ 1 élévateur PMR situé à droite du porche pour l'accès vers les salles Jean Moulin et Salon rouge.</p> <p>✓ 1 élévateur PMR situé à gauche dans le hall d'accueil, pour accéder au niveau du rez-de chaussée haut, aux ascenseurs, et aux salles Mounier et Jouvin et aux bureaux des membres du corps préfectoral et au cabinet de M. le Préfet.</p> <p>✓ 1 élévateur PMR situé à gauche dans le hall d'accueil pour accéder aux locaux du SGCD/courrier.</p>	<p>✓ 1 élévateur PMR situé à droite dans le hall d'accueil pour accéder à des toilettes adaptés réservés au public et à la salle de réunion Fourier.</p> <p>✓ 1 élévateur PMR pour l'accès aux salons de la préfecture, entrée située à côté du tramway place de Verdun.</p> <p>✓ 2 guichets bas à la banque d'accueil général et à un guichet de l'accueil séjour pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de communiquer avec l'agent d'accueil et/ou remplir un imprimé.</p> <p>✓ Des toilettes adaptées à l'entresol, accessibles depuis le hall d'accueil.</p> <p>✓ 1 point numérique dans le hall d'accueil.</p> <p>✓ 2 boucles à induction magnétique à l'accueil général et à l'un des guichets du SII.</p>
---	---

6 - MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ



6.1 Élévateurs PMR

En libre-accès.

Les usagers peuvent, si besoin, demander une aide aux agents d'accueil pour utiliser l'équipement.

Maintenance trimestrielle par la SOCIETE OTIS – Tel : 0800 24 24 07



6.2 Ascenseurs

En libre accès.

Niveau rez-de chaussée bas.

Maintenance trimestrielle par la SOCIETE OTIS – Tel : 0800 24 24 07

7 - ANNEXES

Arrêté municipal autorisant la poursuite d'exploitation du 22 mai 2018.

Document d'aide à l'accueil des PMR et des personnes en difficulté à destination des agents d'accueil et des médiateurs numériques.

Fiche de procédure d'accueil des PMR (guide d'accueil des usagers à destination des agents).

Attestation de formation du 4 et 5 novembre 2019.

Comité de rédaction :
Jean-Charles Manse, Enzo Ouhrouche et Josiane Piasente
Conception-réalisation : Imprimerie Préfecture de l'Isère
Mis à jour au 25 avril 2022

> Relu par l'Association des Paralysés de France <